

## **Conditions Particulières modifiant les Conditions Générales de Vente concernant la protection des données personnelles**

Entre

La Société SPINTANK SAS, Société par Actions Simplifiée au capital social de 14 046,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 490 067 022, et dont le siège social est situé à l'adresse suivante : 32 rue Alexandre Dumas, 75011, Paris,

Ci-après désignée « l'Agence »,

Et le « Client »

Ci-après désignées individuellement une « Partie » ou collectivement les « Parties ».

### **Objet des Conditions Particulières**

Les présentes Conditions Particulières portent sur la modification de la clause relative à la protection des données personnelles des Conditions Générales de Vente de l'Agence (ci-après les « Conditions Générales de Vente » ou « CGV »).

L'article XIII « *Données personnelles* » est modifié comme suit dans les Conditions Générales de Vente :

### **XIII. Données personnelles**

L'Agence traite des données personnelles du personnel du Client (nom, prénom, email, numéro de téléphone et fonction professionnelle) (« les Données Personnelles »), afin d'assurer le suivi de la mission qui lui est confiée par le Client ainsi qu'à des fins de traitement administratif et comptable.

Ces données seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée de la relation commerciale entre l'Agence et le Client.

L'Agence veille à sécuriser les Données Personnelles des salariés du Client en mettant en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée en 2004, ainsi qu'aux articles 15 à 18, 20 et 21 du règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les salariés du Client concernés par le traitement de leurs Données Personnelles disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'un droit à la portabilité de leurs Données Personnelles, d'un droit d'émettre des directives anticipées sur le sort de leurs Données Personnelles après leur décès, et d'un droit d'opposition au traitement de leurs Données Personnelles.

Pour toute information complémentaire relative à la collecte et au traitement de leurs Données Personnelles ainsi que pour exercer les droits précités droit, les salariés du Client sont invités à contacter le Délégué à la Protection des Données Personnelles de l'Agence à l'adresse email suivante : [dpo@spintank.fr](mailto:dpo@spintank.fr)

Conditions spécifiques applicables en cas d'hébergement de sites internet et de gestion des réseaux sociaux par l'Agence pour le compte et au nom du Client : l'Agence, en sa qualité de sous-traitant, peut être amenée à collecter et traiter des données personnelles au nom et pour le compte du Client.

Dans cette hypothèse, l'Agence se conformera aux instructions du Client quant aux traitements de données personnelles à effectuer.

Le Client et l'Agence garantissent que les traitements de données personnelles effectués par l'Agence au nom et pour le compte du Client seront régis par l'annexe 1 de sous-traitance comportant les dispositions des articles 28 et suivants du RGPD.

Le Client et l'Agence s'engagent à respecter toutes les obligations leur incombant au titre du RGPD et notamment des articles 28 et suivants.

---

### Annexe 1 : Sous-traitance de données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, l'Agence s'engage, en sa qualité de sous-traitant, à effectuer pour le compte du Client les opérations de traitement de données personnelles définies ci-après.

#### **I. Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance**

L'Agence est autorisée à traiter pour le compte du Client les données personnelles nécessaires pour fournir les prestations prévues dans les présentes CGV.

Il est expressément convenu que durant l'exécution des présentes CGV, l'Agence agira uniquement pour le compte et sur instruction du Client, sur la base des stipulations des présentes CGV aux seules finalités et pendant les seules durées stipulées dans les présentes CGV.

Les finalités des traitements effectués par l'Agence sont :

- l'hébergement du site internet du Client ;
- la gestion des réseaux sociaux du Client.

L'Agence agissant en qualité de sous-traitant, collecte les données personnelles suivantes :

- données personnelles des utilisateurs des réseaux sociaux et du / des site(s) internet du Client (nom, prénom, adresse IP, date et heure de la visite sur le(s) site(s) internet / réseaux sociaux du Client).

Les personnes concernées sont les utilisateurs des réseaux sociaux et du / des site(s) internet du Client.

La nature des opérations réalisées sur les données personnelles est relative à la collecte, à la conservation, à la suppression et à la transmission des données personnelles utilisateurs des réseaux sociaux et du / des site(s) internet du Client.

L'accès aux données personnelles des utilisateurs des réseaux sociaux et du / des site(s) internet du Client est restreint aux seules personnes ayant besoin de ces données personnelles afin de réaliser les finalités propres au traitement des données personnelles : le personnel habilité de l'Agence et du Client.

#### **II. Obligations de l'Agence vis-à-vis du Client**

L'Agence s'engage à :

- Traiter les données personnelles collectées uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) énoncées dans les présentes CGV ;

- Informer immédiatement le Client sans que cela ne puisse être qualifié de conseil juridique, si l'Agence considère qu'une instruction donnée par le Client constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données personnelles.

Si l'Agence est tenue de procéder à un transfert de données personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel elle est soumise, elle doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;

- Garantir la confidentialité des données personnelles traitées dans le cadre des présentes CGV ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles en vertu des présentes CGV notamment les salariés de l'Agence :
  - S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
  - Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données personnelles.
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données personnelles dès la conception et de protection des données personnelles par défaut.

### **III. Sous-traitance**

Si l'Agence souhaite faire appel à un autre sous-traitant (ci-après « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques, elle devra informer préalablement et par écrit le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Client dispose d'un délai minimum de quinze (15) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations des présentes CGV pour le compte et selon les instructions du Client. Il appartient à l'Agence de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Agence demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

### **IV. Droit d'information des personnes concernées**

Le Client fournit les informations nécessaires aux personnes concernées au moment de la collecte des données personnelles.

### **V. Exercice des droits des personnes concernées**

L'Agence s'engage à aider le Client en tenant compte de la nature du traitement, en mettant en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des personnes concernées qui le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au Chapitre III du RGPD. En particulier, dans la mesure du possible, l'Agence aidera le Client à s'acquitter de son obligation

de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données personnelles, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) et droit d'émettre des directives anticipées sur le sort des données personnelles.

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'Agence des demandes d'exercice de leurs droits, elle devra adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à la personne désignée par le Client.

## **VI. Notification des violations de données personnelles**

L'Agence doit notifier au Client toute violation de données personnelles dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, par email et par téléphone. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client de notifier cette violation à la CNIL.

## **VII. Aide de l'Agence dans le cadre du respect par le Client de ses obligations**

Si nécessaire et sur demande du Client, l'Agence aidera le Client pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle, ou pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données personnelles.

## **VIII. Mesures de sécurité**

L'Agence a mis en œuvre les mesures de sécurité suivantes : chiffrement des données personnelles et mise en place des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes de son système d'information et des systèmes de traitement.

## **IX. Sort des données personnelles**

Au terme ou en cas de résiliation des présentes CGV et selon le choix du Client, l'Agence s'engage à supprimer toutes les données personnelles ou les renvoyer au Client, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation des données personnelles.

Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information de l'Agence. Une fois détruites, l'Agence doit justifier par écrit au Client de la destruction.

## **X. Délégué à la protection des Données Personnelles**

Le Délégué à la Protection des Données Personnelles de l'Agence peut être joint à l'adresse email suivante : [dpo@spintank.fr](mailto:dpo@spintank.fr) ou par courrier à l'adresse postale suivante : Délégué à la Protection des Données Personnelles, Société Spintank, 32 rue Alexandre Dumas, 75011, Paris, en joignant à toute demande une copie d'un titre d'identité valide.

## **XI. Registre des catégories d'activités de traitement**

Conformément à l'article 30 du RGPD, l'Agence déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client.

## **XII. Documentation**

L'Agence met à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues dans la présente Annexe et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

## **XIII. Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- Fournir à l'Agence les informations suivantes : la nature des opérations réalisées sur les données personnelles, la ou les finalité(s) du traitement, les données personnelles traitées, les catégories de personnes concernées ;
- Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données personnelles par l'Agence ;
- Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD par l'Agence ;
- Superviser les traitements de données personnelles, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Agence.

Fait en deux exemplaires originaux.

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Pour l'Agence :

Pour le Client :